

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/VI-05

HAUT-DEBIT

Lors de nos dernières réunions de l'Assemblée Départementale, je vous ai précisé l'état d'avancement du **Schéma Départemental des Télécommunications**. Je vous rappelle que ce schéma, pour lequel nous avons mandaté l'ADE82, consiste à développer l'accès à l'Internet haut débit pour les particuliers, et le très haut débit pour les entreprises.

Il s'agit, aussi, d'accroître l'attractivité et le dynamisme du Tarn-et-Garonne en favorisant un aménagement équilibré du territoire départemental. C'est pourquoi ce programme d'équipement vise à apporter des solutions adaptées aux différentes demandes de la population, à savoir :

- **pour les particuliers** : augmenter le taux d'accessibilité au haut débit en leur fournissant un accès à Internet illimité dans le temps avec un **débit minimum de 512 kilo bits par seconde**,

- **pour les entreprises** et les professionnels : favoriser l'émergence du très haut débit avec le déploiement d'un **réseau départemental en fibre optique**.

1 – Les particuliers :

Afin de répondre à leurs besoins, nous avons d'abord signé, en 2004, une convention « Département Innovant » avec France Télécom. Elle consistait à équiper les 90 centraux téléphoniques du Département avec la technologie ADSL.

Cette première opération, dont la réalisation et le financement ont été assurés par France Télécom, a permis d'atteindre, en 2006, un **taux de population éligible** au haut débit ADSL de **94 %** (contre 65% de la population en 2004 avant la signature).

Afin de compléter cette première intervention, nous avons décidé, lors du Budget Primitif de février 2006, de lancer en partenariat avec la Région, une nouvelle politique en faveur des communes en zones blanches de l'ADSL : il s'agit de « **l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique** ».

Je vous rappelle que cet appel à projet **s'adresse aux 49 communes du Département dont le taux de couverture ADSL est inférieur à 80%**. Il s'agit de financer la création de réseaux en haut débit en utilisant des technologies alternatives comme le WIFI ou le WIMAX.

Cette politique nous permettra d'apporter une réponse aux 6% de la population Tarn-et-Garonnaise qui ne peut bénéficier de l'ADSL, en subventionnant les communes, ou les intercommunalités, qui assurent la maîtrise d'ouvrage de projet de création de réseaux à haut débit.

L'intervention départementale s'élève à hauteur de 20% du coût hors taxe des travaux, dans la limite d'une subvention de 15 000 € par commune. Elle vient compléter les subventions de l'Europe et de la Région. Ce qui permet, au final, d'atteindre un **taux global de 80 % de subvention**.

Depuis le lancement de cet appel à projet, de nombreuses communes ou intercommunalités se sont mobilisées. A ce jour, ce sont **17 projets de création de réseaux à haut débit** qui ont été déposés auprès du Conseil Général. Ces projets permettront de **desservir 38 communes**, soit environ 9300 habitants.

Projets en cours de déploiement :

Maître d'ouvrage	Communes en zones blanches	Nombre d'habitants	Opérateur sélectionné	Coût du réseau (en €HT)	Subvention : Région + Département + Europe (en €HT)
Mairie de Bouloc	Bouloc	210	Alsatis	29 093,47	23 271,00
Mairie de Montesquieu	Montesquieu	706	Alsatis	45 887,56	36 709,54
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Espinas, Feneyrols, Lacapelle-Livron, Loze, Mouillac,	692	MeshNet	141 051,00	112 841,00
Communauté de Communes des Deux Rives	Perville Gasques St Michel Montjoi	901	MeshNet	160 400,00	128 320,00
TOTAL		2 509		376 432,03	301 141,54

Autres projets en cours d'instruction :

Maître d'ouvrage	Communes en zones blanches	Nombre d'habitants	Observations
Mairie de Campsas	Campsas	870	Marché en cours d'attribution
Mairie de Varennes	Varennes	557	Marché en cours d'attribution
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Asques, Belbèse, Castera-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Mansonville, Vigueron	1 142	Enquêtes de population réalisées – lancement du marché en préparation
Communauté de Communes du Quercy Caussadais,	Lapenche, Montfermier, St Georges, St Vincent d'Autejac	701	Enquêtes de population réalisées – lancement du marché en préparation
Commune de Miramont de Quercy	Miramont de Quercy	339	Enquêtes de population réalisées - Constitution d'un groupement de commande entre ces communes en cours
Commune de Bourg de Visa	Bourg de Visa	430	
Commune de Fauroux	Fauroux	222	
Commune de St Nazaire de Valentane	St Nazaire de Valentane	360	
Commune de Montbarla	Montbarla	165	
Commune de St Amans du Pech	St Amans du Pech,	206	Enquêtes de population réalisées - Constitution d'un groupement de commande entre ces communes en cours
Commune de Valeilles	Valeilles	266	
Commune de St Beauzeil	St Beauzeil	132	
Sivom Vallées et Terrasse du Tarn et de la Garonne	Albefeuille Lagarde, Angeville, Coutures, Sérignac	1 407	Le SIVOM étudie la possibilité d'un projet sur la totalité de son territoire.
TOTAL		6 797	

L'ADE 82 et la Mission TIC du Conseil Régional offrent à ces communes un accompagnement personnalisé afin de faire avancer leurs projets de réseaux à haut débit dans les meilleures conditions.

Il faut noter que deux communes, qui étaient éligibles à notre appel à projet, ont pu bénéficier d'aménagements réalisés par France Télécom dans le cadre de l'entretien annuel de son réseau. Il s'agit des communes de Lizac et de Monbéqui dont les populations peuvent désormais accéder à l'ADSL.

Au final, **il reste 9 communes qui n'ont pas encore engagé de projet**. Il est prévu de reprendre contact avec chacune d'entre elles afin de leur présenter, à nouveau, le dispositif « Midi-Pyrénées Numérique » et, le cas échéant, les accompagner dans le montage de l'opération.

2 – Les entreprises :

Il s'agit ici de répondre aux besoins exprimés par les entreprises et les professionnels qui demandent du « très haut débit ». Pour ce faire, le Conseil Général a engagé un projet visant à déployer un **réseau départemental en fibre optique** qui dessert les zones d'activités.

Ce programme, qui a fait l'objet de différentes études de faisabilité et dont le coût global a été estimé, en 2004, à 16 millions d'euros, se décline en **plusieurs phases échelonnées dans le temps**.

La 1ère phase consiste à créer 9 kilomètres de liaisons, entre les réseaux de fibre optique qui traversent déjà le Département (le long du Canal du Midi et de l'autoroute A20) et les centraux téléphoniques de **Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen**.

Elle permettra, aussi, de pré-équiper la zone d'activités de Lauzard, à Labastide-Saint-Pierre. En effet, ce secteur, qui est le début de la future zone d'activité départementale à vocation logistique, est en zone blanche de l'ADSL.

La réalisation de cette 1ère phase a fait l'objet du **lancement d'un marché public de génie civil**. Au terme de cette procédure, notre Commission d'Appel d' Offres a déclaré ce marché infructueux. En effet, les offres présentées par les entreprises étaient peu nombreuses (3 offres), et très largement supérieures à l'estimation que nous avons fait réaliser dans le cadre d'études préalables.

Une nouvelle procédure a donc été immédiatement relancée sous la forme d'un marché négocié. Les offres feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion de la Commission d'Appel d' Offres du Conseil Général.

Au-delà des marchés de travaux, la réalisation de cette 1ère phase implique d'utiliser les réseaux qui traversent le territoire (le long du Canal du Midi et de l'autoroute A20). Je vous rappelle, en effet, que notre objectif est de minimiser les coûts d'infrastructure en valorisant toutes celles déjà existantes.

Dans cette perspective, le Département doit occuper une partie du domaine des Voies Navigables de France (V.N.F) pour desservir Valence d'Agen, Castelsarrasin et Moissac en utilisant les fibres qui longent le canal.

De plus, les liaisons de Montauban et de Caussade nécessitent aussi d'occuper une partie du domaine des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F) afin de se raccorder aux fibres optiques placées en bordure de l'A20.

Ces opérations nécessitent de conventionner à la fois avec V.N.F et A.S.F pour obtenir la permission d'occuper leurs domaines respectifs. La procédure est la suivante :

- concernant V.N.F. une convention d'occupation nous a été proposée pour une durée de 18 ans moins un jour. Le coût de la redevance annuelle s'élève à 1 073,87 € par an.

- concernant les A.S.F. , la convention est en cours de préparation. Elle sera présentée lors d'une prochaine Commission Permanente. Nos premiers contacts avec A.S.F. indiquent qu'il ne devrait pas y avoir de contrepartie financière.

Pour finir, lors de notre DM1, nous avons pu constater que cette première tranche de travaux, financée par le Département, allait permettre d'atteindre de nombreuses zones d'activités gérées par les intercommunalités Des Deux Rives, de Castelsarrasin-Moissac, de Montauban ou encore du Quercy Caussadais.

Je vous rappelle que ces collectivités locales de proximité auront à assurer la « capillarité du réseau » à l'intérieur de leurs zones d'activités dans le cadre d'une 2ème phase destinée à créer des **boucles locales d'agglomération en fibre optique**.

A ce stade, seule la Communauté de Communes des Deux Rives s'est engagée dans cette 2ème phase pour desservir la totalité de ses zones d'activités.

Compte tenu de ces éléments, je vous serais reconnaissant de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport d'information sur le haut débit programmé en Tarn-et-Garonne en direction des particuliers (ADSL) comme des entreprises (réseau départemental en fibre optique) ;
- Prend acte de la nécessité d'occuper une partie du domaine des Voies navigables de France (V.N.F) pour desservir Valence-d'Agen, Castelsarrasin et Moissac en utilisant les fibres qui longent le canal ;
- Prend acte de la nécessité d'occuper une partie du domaine des ASF pour la construction des liaisons de Montauban et Caussade nécessitant un raccordement aux fibres optiques placées en bordure de l'A20 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les Voies Navigables de France étant précisé que le coût de cette opération sera éventuellement prélevé sur les crédits inscrits à l'article 61321, sous-fonction 68 du budget départemental ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver, le moment venu, la convention avec les ASF en cours de préparation et autoriser Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,